

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 37  
Votes exprimés : 37  
POUR : 37  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
26 mars 2024  
Date d'affichage :  
26 mars 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT, absent excusé (représenté par Benjamin RAVERAT) - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER - Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER, absent excusé (pouvoir à Annie ROUSSEAU) – Marcel GEORGES – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –

Absents excusés : Gilles SACKPEY – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET - Catherine VERNEAU – Philippe LARDIN – Claude CATRIN – Christophe CHEYSSON – Pierre NOIROT -

Absents : Evelyne CALLEJA – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Frédéric CARRE -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

**TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) 2024**

Conformément aux orientations définies dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de maintenir les taux de la TEOM comme suit en 2024 :

- 01 Noyers Bourg (coefficient 1) Taux : 13,84 %
- 02 Noyers (fermes et hameaux)  
+ autres communes (coefficient 0,87) Taux : 12,07%

Le produit attendu est de **848 829 €**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE et vote les taux proposés ci-dessus pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,  
Nadine LEGENDRE



Le Président,  
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 15/04/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES  
 TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 008 SEREIN

Bases exonérées sur délibération : 0  
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>  
 Coefficient : >>>>>>>>  
 Bases définitives de l'année précédente : 6 655 105  
 Bases prévisionnelles d'imposition : 6 920 922

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 NOYERS BOURG	761 197	13,84%	105 350 €
02 NOYERS HAM ET AUTRES COMMU	6 159 725	12,07%	743 479 €

A AUXERRE, le 20 mars 2024 A , le  
 Le Directeur Départemental des Finances Publiques, Le Préfet,  
 Dominique GONTARD

A L'Isle sur Serain, le 8/4/2024  
 Le Président,  
 Xavier COURTOIS



COMMUNAUTE DE COMMUNES : 008 SEREIN

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 NOYERS BOURG	279 NOYERS	P	761 197
02 NOYERS HAM ET AUTRES COMMUNE	008 ANGELY	P	143 109
	010 ANNAY-SUR-SEREIN	P	317 673
	012 ANNOUX	P	96 025
	042 BIERRY-BELLES-FONTAINES	P	158 777
	043 BLACY	P	91 222
	064 CENSY	P	31 959
	092 CHATEL-GERARD	P	234 254
	128 COUTARNOUX	P	114 278
	141 DISSANGIS	P	117 941
	161 ETIVEY	P	230 609
	183 FRESNES	P	77 901
	194 GRIMAULT	P	168 996
	197 GUILLOIN-TERRE-PLAINE	P	758 453
	204 L'ISLE-SUR-SEREIN	P	632 042
	207 JOUANCY	P	38 198
	208 JOUX-LA-VILLE	P	529 862
	244 MARMEAUX	P	71 549
	246 MASSANGIS	P	388 376
	259 MOLAY	P	128 837
	267 MONTREAL	P	212 225
	271 MOULINS-EN-TONNERROIS	P	110 885
	279 NOYERS	RA	119 757
	290 PASILLY	P	37 702
	300 PISY	P	85 483
	312 PRECY-LE-SEC	P	210 989
	333 ST ANDRE-EN-TERRE-PLAINE	P	136 084
	339 SAINTE-COLOMBE	P	158 007
	371 SAINTE VERTU	P	93 525
	375 SANTIIGNY	P	69 943
	376 SARRY	P	122 630
	377 SAUVIGNY-LE-BEURREAL	P	62 488
	379 SAUVIGNY-EN-TERRE-PLAINE	P	148 874
	406 TALCY	P	75 931
	412 THIZY	P	117 016
	431 VASSY	P	68 125